

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

ARRETE PM N° 204 / 2021
Autorisation de déménagement
Place Briard 89500 Villeneuve-sur-Yonne

La Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants
- le Code de la Route et notamment ses articles R417-6 et R411-8
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié)
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 1^{er} mars 2016
- le code général de la propriété des personnes publiques, article L 2122-1

CONSIDERANT la demande présentée par Mme HOCINE Aïcha en date du 17 septembre 2021.

ARRETE

Article 1 : Un déménagement est autorisé aux 2 place Briard 89500 Villeneuve sur Yonne, et le **stationnement est réservé au véhicule immatriculée BE-589-HZ, sur 2 places devant le 7 place Briard, du samedi 25 septembre au dimanche 26 septembre 2021 de 7h00 à 20h00.**

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout accident ou incident pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Mme HOCINE Aïcha
- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune,
- Mme la responsable de la Police Municipale de Villeneuve sur Yonne,

chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Villeneuve sur Yonne, le 17 septembre 2021

Nadège NAZE


Maire de Villeneuve sur Yonne